

D. Dans tous les cas, le producteur acquitte le coût du transport quand il touche le dernier versement. Il y a alors défalcation complète.

*M. Charlton:*

D. Et l'acheteur doit payer le prix f. à b. Fort-William?—R. Non, l'achat se transige au prix de l'endroit.

*M. Bryce:*

D. Pourquoi exiger les frais de transport à Fort-William, quand les céréales restent à l'entrepôt régional?—R. Nous ne le faisons pas.

D. Voyons, à l'éleveur je dois payer 14 cents les cent livres?—R. Si vous expédiez à Fort-William.

D. Mais arrive après moi un cultivateur qui achète?

Le très hon. M. HOWE: A raison du prix de Fort-William, moins 14 cents.

M. ROSS: Et les frais de manutention.

Le TÉMOIN: Si je saisis bien votre point, monsieur Bryce, c'est que, si un producteur livre ses céréales, de l'avoine ou de l'orge, disons à Selkirk, qui est un endroit que vous connaissez bien, je le sais, il touche de la Commission un premier versement, moins le coût du transport à la tête des Grands lacs. Par ailleurs, au cultivateur qui achète à Selkirk on demande le prix de Fort-William, moins le coût du transport à la tête des Grands lacs. Si je comprends bien ce que vous préconisez, c'est que la Commission devrait demander à l'acheteur le montant du versement initial; mais si nous en agissions ainsi, nous entraverions l'utilité du syndicat. Le producteur de céréales y perdrait alors.

M. BRYCE: Ne croyez-vous pas que ce serait plus que compensé par une plus grande stabilité de l'économie rurale?

Le TÉMOIN: Évidemment, si on nous donne un ordre à cet effet, nous en tiendrons compte, mais à l'heure actuelle nous avons mandat de vendre au prix du marché.

Le très hon. M. HOWE: Pourquoi le producteur ne vend-il pas directement à l'acheteur, de sorte que ce dernier puisse en prendre livraison avant que les céréales ne passent par l'entrepôt?

M. ROSS: J'aimerais poser une question.

M. BRYCE: Je suis bien aise de vous entendre poser cette question, parce que si vous en agissez ainsi, c'est à l'encontre des lois.

M. GOUR: Dans mon comté, les céréales secondaires et le blé servent à la provende. Pas un cultivateur ne critique la Commission. Nous croyons que c'est ce qu'il y a de mieux au monde; par ailleurs, nous pensons aussi que le prix des céréales de nos jours est trop élevé pour convenir à nos besoins. C'est cause que les cultivateurs qui se livrent à l'élevage en consomment moins que si le prix était plus bas de dix dollars la tonne. Nous comprenons que les producteurs de l'Ouest soient bien aises de toucher des prix aussi élevés, mais nous craignons que si les prix se maintiennent à ces niveaux nous soyons forcés de réduire notre consommation dans l'Est. Ce printemps, dans mon commerce nous avons réduit nos achats, et les cultivateurs en achètent de moins fortes quantités pour nourrir le bétail et la volaille. Nous pensons que la Commission du blé s'est très bien acquitté de sa tâche, mais nous trouvons que les prix sont trop élevés. Moi-même, j'achète de grosses quantités: une centaine de wagons de céréales secondaires par année. Nous ne critiquons pas la Commission ni qui que ce soit, mais nous